

Tabac: La hausse du prix des paquets de cigarettes effective le 13 novembre



Paquet de cigarettes (illustration) – O.Aballain/20 Minutes

La hausse du prix de base du paquet de [cigarettes](#) sera effective le 13 novembre prochain et non le 6 novembre, [rapporte ce vendredi le Parisien](#).

[>> A lire aussi : Tabac: Le paquet de cigarettes augmentera six fois en trois ans pour atteindre 10 euros](#)

Le « minimum de perception », taxe imposée par l'Etat aux fabricants de tabac, augmentera de 10 %, permettant ainsi de faire passer le prix d'un paquet à environ 7,10 euros d'ici la fin de l'année.

[>> A lire aussi : VIDEO. Moi\(s\) sans tabac: Que vous réserve la 2e édition de l'opération de lutte contre le tabagisme?](#)

Vers des paquets à 10 euros en 2020

Cette augmentation n'est qu'une première étape, une nouvelle majoration devant à terme porter à 10 euros le prix de base du paquet de 20 cigarettes d'ici 2020.

Une hausse [votée vendredi dernier par l'Assemblée nationale](#) sur proposition de la ministre de la Santé Agnès Buzyn.

[>> A lire aussi : «Cela va faire un an que j'ai arrêté et j'en suis fier»](#)

Pour l'heure, les paquets de cigarettes les moins chers sont vendus à partir de 6,5 euros chez les buralistes. La législation française ne permet pas d'imposer aux fabricants un prix minimal. Toutefois, la progression du minimum de perception pourra contraindre les industriels à rogner sur leurs marges ou à répercuter cette hausse sur leur prix de vente.